

## Modalités de sélection des contrats doctoraux

1. Dépôt de la candidature auprès de l'École Doctorale.
2. Transmission aux unités de recherche.
3. Examen et classement des demandes par les unités de recherche.

Retour des candidatures (à l'école doctorale) par les unités de recherche (sans classement) :

- 1 candidat pour 1 à 3 candidatures.
- 2 candidats pour 4 à 7 candidatures.
- 3 candidats pour 8 candidatures ou plus.

4. Audition par le Conseil de l'ED élargi à tous les directeurs d'unités de recherche. Les doctorants élus pourront assister à l'audition des candidats en qualité de témoins.

Chaque candidat dispose de 10 minutes pour présenter son projet (matériel informatique à disposition) et répond ensuite pendant 10 minutes aux questions des membres du Conseil.

Les critères appliqués par le Conseil de l'ED pour attribuer les contrats doctoraux sont :

- capacité du candidat à présenter et à argumenter l'intérêt de son projet de recherche lors de l'audition.
- caractère novateur du projet, à savoir sa capacité à s'inscrire dans un champ disciplinaire et à reformuler les questions qui le structurent.

Le Conseil de l'ED se prononce par bulletin secret.

Le Conseil établit une liste principale et une liste complémentaire.

### Calendrier 2019

Mise en ligne de la procédure	Le lundi 18 février 2019
Déclaration de candidature électronique (Apoflux)	Du lundi 6 mai au jeudi 13 juin
Date limite dépôt des dossiers au bureau des admissions	Le vendredi 14 juin à 12h00
Transmission aux unités de recherche	A partir du mardi 18 juin
Retour des pré-sélections à l'ED (date limite)	Au plus tard le mardi 25 juin
Réponse Apoflux / candidats retenus (admissibilité)	A partir du mercredi 26 juin
Auditions et classement par le conseil scientifique ED	lundi 1er et mardi 2 juillet
Communication des résultats de la commission (admission)	A partir du vendredi 5 juillet
Inscription administrative des contrats doctoraux	Du lundi 8 au vendredi 19 juillet

La Direction de l'École Doctorale